

# United Nations Nations Unies

UNITED NATIONS OPERATION IN BURUNDI  
OPERATION DES NATIONS UNIES AU BURUNDI  
ONUB

HUMAN RIGHTS SECTION/ DIVISION DE DROITS DE L'HOMME

---

## **RAPPORT MENSUEL - JUILLET 2005 -**

---

### **I. Introduction**

---

Le mois de juillet a été marqué par la poursuite du processus électoral avec la tenue des législatives le 4 juillet. Ces élections se sont déroulées dans le calme, sans incidents majeurs. Le communiqué du leader du Front National de Libération (FNL), Agathon Rwasa, intimant à ses troupes de s'abstenir de tout acte susceptible de troubler le déroulement des opérations de vote, a eu un impact positif sur la situation sécuritaire. Le 29 juillet, les collègues communaux ont été convoqués pour élire les sénateurs. Là encore, aucune atteinte à la liberté d'expression et d'opinion n'a été signalée, contrairement aux élections précédentes.

La situation sécuritaire s'est cependant dégradée, d'une part avec la persistance des affrontements entre la Force de Défense Nationale (FDN) et le mouvement rebelle FNL, et d'autre part avec la recrudescence de la criminalité (assassinats, enlèvements, pillages, violences sexuelles). Une nouvelle tendance semble se confirmer : de nombreux crimes de droit commun seraient imputables à d'ex-combattants démobilisés. A cela s'ajoute la prolifération des armes légères au sein de la population.

Conformément à son mandat, l'ONUB a poursuivi sa mission de promotion et de protection des droits de l'Homme par ses activités de monitoring, de formation et de sensibilisation.

### **II. Situation des droits de l'Homme**

---

#### **1. Lutte contre les violations par le monitoring**

La période couverte par ce rapport est une fois de plus jalonnée par de nombreuses atteintes aux droits humains, dont le droit à la vie (exécution sommaires et extrajudiciaires), le droit à la liberté et la sûreté de la personne (arrestations et détentions arbitraires et illégales), le droit à l'intégrité physique (torture et mauvais traitements), le droit à la propriété (pillages) et le droit de circuler librement et de choisir sa résidence (déplacement de populations).

Une augmentation du nombre de cas d'atteintes à la vie a été constatée en juillet, comparé au nombre de cas répertoriés au mois de juin.

##### **a. Atteintes au droit à la vie**

###### *Exécutions sommaires et extrajudiciaires*

Seize (16) cas d'atteintes à la vie qui seraient le fait de militaires de la FDN, ont occasionné la mort de 17 personnes dans la capitale Bujumbura et dans les provinces de Bujumbura Rural et Bubanza. Exemples :

- Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juillet, un (1) homme aurait été assassiné dans la zone de Nyabibondo (commune Nyabiraba, province Bujumbura Rural) par des militaires de la FDN de la position de Kirombwe. Le Commandant de cette position a été muté.

- Le 10 juillet, le corps d'un (1) homme tué par balle a été retrouvé près de la position militaire de la FDN de Mugoboka (Mutanga Sud, zone Rohero, Bujumbura Mairie). La victime résidait à proximité de cette position militaire. Le militaire, auteur présumé aurait été relâché le 10 juillet après avoir été interrogé par la Brigade Spéciale de Recherche (BSR).
- Dans la soirée du 21 juillet, un (1) enfant âgé de 10 ans a été tué par balle par un militaire de la FDN sur la colline Bigwa (zone Ruyaga, commune Kanyosha). Son corps a été retrouvé le lendemain matin par ses parents à une centaine de mètres de son domicile. Son corps avait été brûlé. Le Commandant de la position de la FDN aurait reconnu qu'un militaire avait tiré sur l'enfant, et a présenté ses excuses à la famille de la victime. Les enquêtes seraient en cours au niveau de la brigade de la gendarmerie de Kanyosha.

#### *Exécutions sommaires lors des patrouilles de recherche*

De nombreuses atteintes au droit à la vie ont été enregistrées dans les communes d'Isale, Kanyosha, Mutambu, Nyabiraba, Kabezi et Muhuta dans les provinces de Bujumbura Rural, du fait de la présence d'éléments du FNL. Exemples :

- Le 8 juillet, un (1) homme aurait été tué par balle sur la colline Kwigere (zone Benga, commune Isale, province Bujumbura Rural) par des militaires de la FDN de la position de Kinyovu effectuant une patrouille à la recherche d'éléments du FNL, qui auraient tendu une embuscade un peu plus tôt dans la journée. L'embuscade aurait provoqué la mort de deux (2) militaires. La victime était le propriétaire d'un cabaret où les éléments du FNL seraient passés prendre un verre avant de procéder à l'embuscade.
- Le 20 juillet, un (1) jeune garçon âgé de 16 ans aurait été tué sur la sous colline Nyambeho (colline Gishingano, zone Nyambuye, commune Isale, province Bujumbura Rural) par des militaires de la FDN qui effectuaient une opération de recherche d'éléments du FNL. Cette opération de recherche faisait suite à une embuscade par des éléments du FNL, le 19 juillet, et dans laquelle deux (2) militaires de la FDN auraient été les victimes, l'un tué et l'autre blessé.
- Le 31 juillet, un (1) homme aurait été tué par balle dans la zone Muramba (secteur Muramba, commune de Bubanza, province Bubanza) par des militaires de la FDN de la position de Mpungwe. Ces militaires auraient organisé une patrouille dans le lieu précité suite aux informations sur l'infiltration d'éléments du FNL. Les militaires auraient tiré sur la victime à son domicile et l'auraient blessée. Faute de moyens de transport pour l'amener à l'hôpital, cet homme a succombé à ses blessures. Le Sergent de la position de Mpungwe aurait présenté ses excuses à la famille de la victime, mais aucune enquête n'a été initiée.

#### *Assassinats attribués au FNL*

Trente deux (32) assassinats auraient été perpétrés par des éléments présumés membres du FNL au cours du mois de juillet, dans les provinces de Bujumbura Rural, Bubanza et Cibitoke. Au nombre de ces victimes, des ex-combattants démobilisés du CNDD-FDD et des personnes accusées de collaboration avec la FDN. Certains cas d'assassinats attribués aux éléments du FNL sont généralement difficiles à vérifier, en raison même du manque d'investigation. Exemples :

- Dans la nuit du 6 au 7 juillet 2005, trois (3) personnes, deux (2) hommes et une (1) femme auraient été enlevés dans leurs maisons sur les collines de Nyarumpongo et de Cirisha (secteur Nyarumpongo, zone Rushubi, commune Isale, province Bujumbura Rural), et tués par étranglement par des hommes armés suspectés d'appartenir au FNL. Les victimes portaient également des traces de coups de machettes sur leur tête.
- Dans la semaine du 5 au 9 juillet, deux (2) militants du CNDD-FDD auraient été décapités. Ils auraient été enlevés à leur domicile sur la colline Kagoma (secteur et zone Bugarama, commune Bugarama, province Bujumbura Rural), et emmenés à un kilomètre plus loin où ils auraient été décapités. Les auteurs ne sont pas connus et aucune enquête n'aurait été initiée.

- Dans la nuit du 9 au 10 juillet, une femme originaire de la colline de Gatwenzi, secteur Gitunda (commune Muhuta, province Bujumbura Rural) aurait été tuée sur la colline Kirasa à coups de couteau après avoir été torturée par un groupe de dix (10) éléments du FNL en tenue militaire. Ces derniers l'auraient accusée d'avoir voté pour le CNDD-FDD. Son fils et un jeune voisin auraient été ligotés, battus, et jetés dans la rivière Kirasa. Ils auraient survécu, mais seraient à l'hôpital de MSF Belgique de Kamenge dans un état critique.
- Dans la nuit du 15 au 16 juillet, trois (3) ex-combattants du CNDD-FDD, démobilisés, auraient été décapités sur la sous colline Kanjarati (zone Rugazi, commune Rugazi, province Bubanza) par des éléments armés présumés membres du FNL. Des maisons auraient été incendiées dans le même lieu, le même jour.
- Dans la nuit du 24 au 25 juillet, des éléments armés du FNL en provenance de la forêt de la Kibira, ont blessé douze (12) personnes : six (6) ont eu les oreilles arrachées et deux (2) personnes les bras coupés.

Les auteurs présumés de neuf (9) cas d'atteintes à la vie ayant provoqué la mort de 14 personnes n'ont pas encore été identifiés. Il est possible que certains assassinats attribués au FNL soient simplement des crimes de droit commun motivés, par des conflits entre individus.

*b. Atteintes à la liberté et à la sûreté de la personne*

*Arrestations et détentions arbitraires et illégales*

De nombreuses atteintes à la liberté et à la sûreté de la personne ont été relevées dans toutes les provinces du pays. Plus de 51 cas de détention prolongée et arbitraire ont été enregistrés dans la province de Gitega. Les provinces de Bujumbura Rural, Bubanza et Cibitoke, sont également touchées par ces atteintes : 27 cas y ont été enregistrés, dont 12 imputables à la FDN. L'article 58 du Code de Procédure Pénale du Burundi disposant de la responsabilité des Officiers de Police Judiciaire en matière de garde à vue n'est pas appliqué en l'espèce. Les personnes accusées d'appartenir ou d'apporter une aide quelconque au FNL sont dans la plupart des cas l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires et illégales par les militaires de la FDN. A titre d'exemple :

- Le 16 juillet, des militaires de la FDN des positions Mugendo et Kinyenkonge, en patrouille dans la colline Carwe (secteur Mugendo, zone Kigina, commune Nyabiraba, province Bujumbura Rural) ont appréhendé quatre (4) individus suspectés d'appartenir au FNL ; l'un des 4, qui aurait tenté de s'enfuir a été tué. Les trois autres n'ont pas été revus depuis.
- Le 30 juillet 2005, des militaires de la FDN auraient arrêté sur la colline de Gako (secteur Musenyi, commune Mpanda, province Bujumbura Rural), et détenu deux (2) hommes au camp de Muzinda, les suspectant des éléments du FNL. La durée de leur détention, ainsi que leur identité ne sont pas connues.

*Enlèvements*

Quatre (4) cas d'enlèvements et/ou de disparitions forcées relevés au cours du mois de juillet seraient attribués à des éléments du FNL. Exemples :

- Dans la nuit du 11 juillet, un homme originaire de la colline Ngondo (secteur Nyankuba, zone Gisagara, commune Mubimbi, province Bubanza) aurait été enlevé sur son lieu de travail, par des personnes armées suspectées d'appartenir au FNL. La victime n'aurait pas été revue depuis.
- Dans la nuit du 18 au 19 juillet, un agent communal aurait été enlevé à son domicile sur la colline Nyabigoma (secteur Nyakibande, zone Nyambye, commune Isale, province Bujumbura Rural) par des hommes armés. Cette personne enlevée n'a pas été revue depuis, et les auteurs n'ont pu être identifiés.

*c. Atteintes à l'intégrité physique*

Les observateurs ont enregistré, au cours du mois de juillet, 12 cas de violations du droit à l'intégrité physique ayant provoqué au moins 30 victimes. Trois (3) cas de mauvais traitements seraient attribués aux militaires de la FDN, et 5 autres cas d'agression seraient le fait d'éléments du FNL. Les auteurs présumés de 4 autres cas n'ont pas été identifiés.

#### *Torture et mauvais traitements*

- Le 11 juillet, deux (2) personnes auraient été arrêtées et battues sur la colline de Nyabunyegeri (secteur Rubirizi, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi) par des militaires de la FDN. Elles auraient été attachées, puis rouées de coups.
- Le 26 juillet un (1) homme a été arrêté et détenu dans un coffre métallique large d'un (1)mètre et haut de (2) deux mètres dans la position militaire, commune Bugarama, province Bujumbura Rural. Cette personne aurait été frappée le premier jour de sa détention ; elle aurait été libérée depuis lors.

#### *Violences sexuelles*

De nombreux cas de viols ont été enregistrés au cours du mois : dix (10) cas de viols, dont deux (2) perpétrés par des militaires de la FDN dans les provinces de Bujumbura Rural, Bubanza et Cibitoke. Aucun des auteurs présumés n'a été arrêté dans ces deux (2) cas ; dix neuf (19) cas ont été enregistrés dans la province de Gitega, et les auteurs présumés sont dans la plupart de ces cas des voisins ou des personnes connues des victimes. Le nombre de cas de violences sexuelles répertoriés représente une petite fraction du nombre réel de cas : les victimes et les témoins sont encore réticents à briser le silence sur les violences sexuelles, par crainte de représailles et par manque de confiance dans le système judiciaire (bien souvent il n'y a pas de poursuite de la part des autorités habilitées, et les victimes ne bénéficient pas d'assistance). Quelques exemples :

- Le 8 juillet, deux (2) fillettes de 4 et 6 ans auraient été violées sur la colline Mirama (zone Mugera, commune Bugendana, province Gitega) par un enfant soldat démobilisé, âgé de plus de 20 ans. Les fillettes auraient reçu des menaces de mort de la part du jeune homme, pour les empêcher de le dénoncer. L'auteur présumé aurait été néanmoins dénoncé par l'une d'elles : il est en fuite depuis lors.
- Le 13 juillet, une jeune femme aurait été violée dans la zone Ndava (secteur Muremera, commune Buganda, province Cibitoke) par un militaire de la FDN de la position Muremera, en présence d'un autre militaire. Le complice présumé a été arrêté et placé en garde à vue, alors que l'auteur présumé serait en fuite.
- Le 14 juillet, une fillette de 4 ans aurait été violée dans le secteur Butanuka (zone Butanuka, commune Mpanda, province Bubanza) par un homme depuis lors en fuite. L'enfant a reçu des soins médicaux, et sa mère aurait porté plainte auprès de la Police.

#### *d. Atteintes au droit de circuler librement et de choisir sa résidence*

##### *Déplacement forcé de populations*

- La persistance des affrontements dans la province de Bubanza continue de provoquer le déplacement forcé des populations qui résident à l'intérieur ou à proximité des foyers d'affrontements : depuis le 11 juillet, environ 300 à 500 familles de la commune de Musigati, province Bubanza se déplaceraient toutes les nuits pour se rendre dans des lieux qu'elles estimeraient plus sécurisés pour y dormir.

##### *Situation des demandeurs d'asile rwandais*

- On estimerait entre 2.000 à 2.500 le nombre de rwandais qui seraient revenus au Burundi au cours du mois de juillet, dans les provinces de Ngozi et de Kirundo. Ces derniers, après leur transfert au mois de juin vers les camps de Songore (province Muyinga), avaient été rapatriés les 13 et 14

juin. Quelques 57 demandeurs d'asile auraient à nouveau fait l'objet d'un rapatriement forcé par de militaires de la FDN, le 12 juillet. La majorité des demandeurs d'asile, effrayée à l'idée d'un retour forcé au Rwanda, habiterait dans des familles, tandis qu'on dénombrerait 800 dans le site de Vumbi, dans la province de Kirundo.

e. Atteintes à la propriété/ pillages

- Dans les nuits du 8 au 9 et du 11 au 12 juillet, des pillages auraient été perpétrés dans les zones Martyazo et Mubimbi (commune Mbumbi, province Bujumbura Rural) par des hommes armés présumés membres du FNL.
- Dans la nuit du 11 au 12 juillet, deux (2) militaires de la FDN de la position Kungurube se seraient rendus au domicile d'un habitant du quartier Rusovu (secteur Tenga, zone Rubirizi) et lui auraient volé 10.000 FrBu et une radio. Ces 2 auteurs présumés n'ont pas été identifiés ; aucune enquête en cours n'a été signalée.

## 2. Administration de la justice

### Monitoring des centres de détention

De nombreux cas d'arrestations et de détentions arbitraires et illégales ont été relevés dans les centres de détention, notamment de la Police de Sécurité Intérieure (PSI) et des brigades de Gendarmerie des provinces de Gitega, Muyinga, Ngozi et Makamba. Les procédures judiciaires (titre de détention, enregistrement au registre d'écrou et les délais de détention) telles que prévues par le Code de procédure pénale du Burundi ne sont pas respectées. De plus, des cas de torture et de mauvais traitements (province Gitega) ont également été relevés.

En outre, nombre de centres de détention visités se caractérisent par des conditions de vie précaire (surpopulation, promiscuité et vétusté).

## 3. Difficultés du monitoring

Les observateurs des droits de l'Homme ont rencontré les mêmes difficultés que celles mentionnées dans les précédents rapports, à savoir :

- L'inaccessibilité des zones d'affrontements ;
- La difficulté d'accès, dans la plupart des cas, aux personnes détenues dans les camps et les positions militaires;
- La difficulté de distinguer les éléments du FNL des bandits armés.

## III. Activités de formation et de sensibilisation aux droits de l'Homme

L'ONUB a poursuivi ses activités de sensibilisation sur le lynchage de personnes accusées principalement de sorcellerie et autres délits, ainsi que sur les violences sexuelles. La campagne de sensibilisation a également porté sur les violences sexuelles, l'importance de la scolarisation de la jeune fille burundaise, et plus généralement sur le retour de la paix et de la réconciliation au Burundi. Des sessions de formation ont également eu lieu en direction de la société civile et du personnel de la Police Nationale.

### *Sessions de sensibilisation aux droits de l'Homme*

- Une session de sensibilisation a été organisée, le 13 juillet, au Centre des jeunes de Kamenge, dans la province de Bujumbura Mairie, sur *les droits de l'Homme* en général, et *les violences faites aux femmes* en particulier. Cette session a réuni environ 400 jeunes âgés de 16 à 35 ans.
- *Les violences sexuelles et la problématique de la paix et la réconciliation* ont été les thèmes de la session de sensibilisation organisée le 14 juillet dans la commune de Marangara, province de

Ngozi. Les membres de la Police, les représentants des partis politiques, les conseillers communaux, les représentants des associations, des confessions religieuses, des démobilisés, des rapatriés et les membres de l'ethnie Batwa (au total 95 personnes), ont participé à cette session de sensibilisation.

- Une session de sensibilisation sur *la scolarisation de la jeune fille burundaise et sur la lutte contre le viol et les violences sexuelles* a été organisée le 20 juillet dans la zone Cewe, commune Kirundo, province Kirundo. Les participants étaient au nombre de 445 : membres de la Police, chefs de Services, confessions religieuses, associations et ONG, enseignants, démobilisés, rapatriés, membres de l'ethnie batwa. Cette session a été réalisée par l'ONUB (Police, Information et Droits de l'Homme) conjointement avec des ONG de la province de Kirundo.
- Une session de sensibilisation sur *la lutte contre les pratiques de lynchage contre des personnes accusées de sorcellerie et de vols notamment*, a été organisée, le 26 juillet, pour plus d'une centaine d'habitants de la colline de Rugazi, commune Buhinyuza, province Muyinga.

#### *Sessions de formation sur les droits de l'Homme*

- Une session de formation sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été organisée à l'attention de 25 jeunes scouts accompagnés de leurs encadreurs, de la province de Makamba.
- Du 11 au 22 juillet, une série de sessions de formation sur les droits de l'Homme a été organisée, en collaboration avec *RCN Justice et Démocratie* au bénéfice de 70 officiers de la Police Judiciaire. Ces sessions ont porté essentiellement sur le cadre juridique de la mise en œuvre de la loi en matière de détection et de prévention du crime, avec une attention particulière sur les questions de la présomption d'innocence, du droit à un procès juste et équitable, du droit à la vie privée ainsi que sur les moyens et méthodes d'investigations légaux.